Barotraumatisme de l’oreille suite à une plongée dans un lac

L’incident

Une plongeuse finlandaise et son binôme de plongée effectuaient leur première plongée de la journée en combinaison étanche dans le lac Vesijako, en Finlande. Ils sont descendus à une profondeur maximale de deux mètres dans une eau vivifiante à 6°C, mais la plongeuse ne réussissant pas à égaliser la pression de son oreille droite a dû interrompre la plongée. Deux jours plus tard, son oreille était toujours bloquée et lui faisait un peu mal, elle a donc décidé d'aller consulter dans un cabinet médical proche.

Le médecin a diagnostiqué une inflammation de l'oreille moyenne, lui a prescrit des gouttes antibiotiques et l'a renvoyée chez elle. Cependant, cette nuit-là, elle a ressenti une douleur aiguë dans l'oreille, qui a ensuite disparu puis son oreille s'est mise à saigner. La plongeuse a appelé l'hôpital le plus proche et s'y est rendue pour des examens. Ils ont déterminé qu'elle avait une rupture du tympan. Elle a été renvoyée chez elle et a continué à prendre des gouttes antibiotiques.

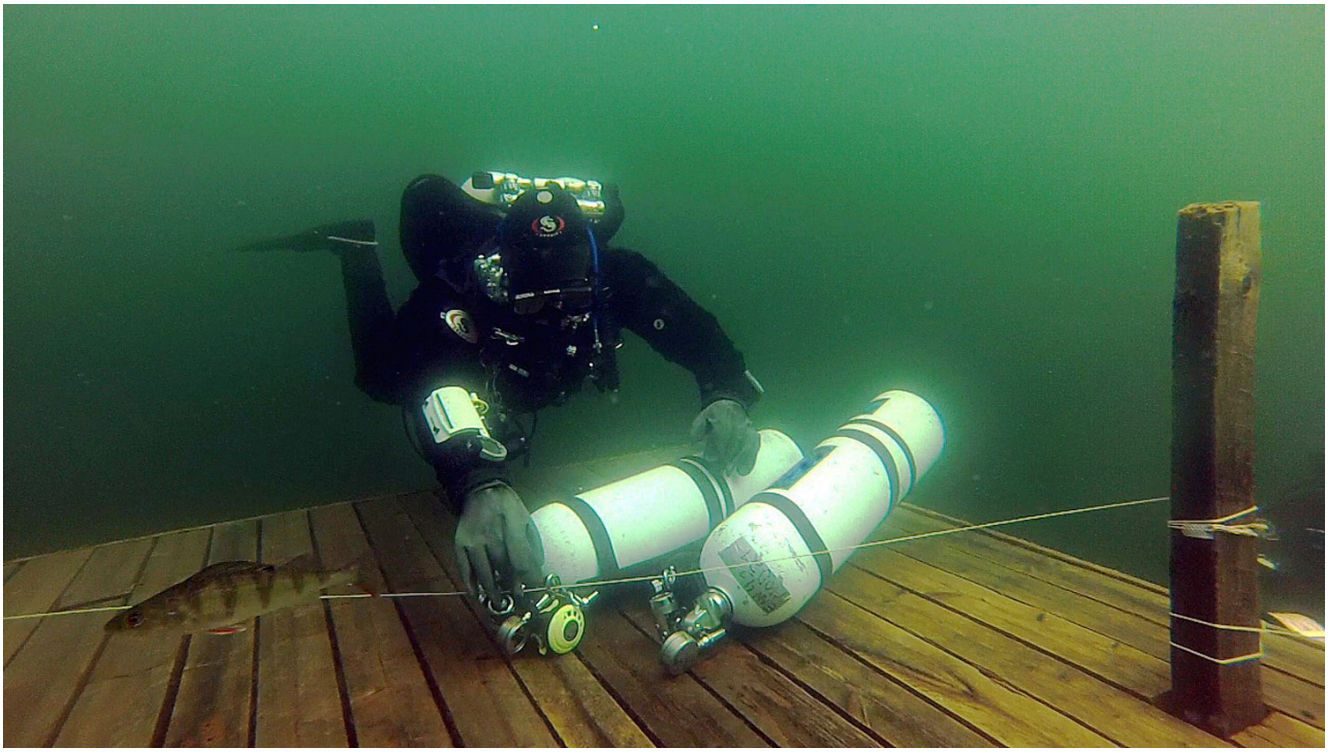

Après près d'une semaine, la plongeuse ressentait toujours une pression dans son oreille droite qui restait bloquée avec une audition diminuée. Inquiète, elle a envoyé un e-mail à l'assistance de DAN Europe (emergency@daneurope.org) dans l'espoir de pouvoir rencontrer un spécialiste de l'oreille qui s'y connaisse en lésions liées à la plongée. Elle voulait s'assurer qu'elle n'aurait pas de dommage permanent et voulait savoir quand elle pourrait reprendre la plongée en toute sécurité.

L'équipe de l'assistance DAN a immédiatement ouvert un dossier à son nom, a appelé la plongeuse et l'a mise en contact avec le médecin de plongée finlandais de DAN Europe (DMO). Après avoir parlé à la plongeuse et examiné ses rapports médicaux, le médecin a déterminé qu'elle avait eu une compression de l'oreille externe due à la cagoule de sa combinaison étanche en début de plongée, ce qui l'a obligée à

mettre fin à la plongée.

Une adhésion active vous assurer de bénéficier du réseau médical international de DAN Europe et de ses ressources 24h/24 et 7j/7 en plongée.

Ne quittez pas la surface sans !

Selon le DMO, "le canal auditif gonflé et ensanglanté confirme cette opinion. Par conséquent, je pense qu'il s'agit d'un barotraumatisme de l'oreille externe et non d'une infection. Malheureusement, son médecin généraliste traitant a mal interprété le barotraumatisme comme une infection, ou une infection secondaire a pu se développer après le barotraumatisme initial", a-t-il déclaré. "À mon avis, il s'agit d'un problème lié à la plongée et qui relève de la couverture de sa police d'assurance."

Le DMO l'a alors orienté vers un oto-rhino-laryngologiste (ORL) qui était également médecin de plongée et connaissait donc très bien ce type de lésions. La plongeuse a consulté le spécialiste et a transmis les résultats à l'équipe de DAN Europe, qui les a ensuite partagés avec le DMO finlandais pour obtenir des conseils et un avis médical. "Le rapport était très clair et allait dans le même sens que mon interprétation, à savoir que la lésion initiale était un barotraumatisme de l'oreille externe, et a prescrit des gouttes pour l'oreille. Le spécialiste ORL a également suggéré qu'il pourrait être bénéfique de réaliser une otoscopie pour surveiller la situation."

L'équipe de la ligne d'assistance a alors organisé un autre appel pour que la plongeuse discute de son cas avec le DMO finlandais, qui lui a demandé de protéger l'oreille perforée de l'eau et de la laisser guérir. En cas de douleur supplémentaire ou de sécrétion de l'oreille, il lui a demandé de reprendre contact avec l'ORL. Ils lui ont également fixé une visite de contrôle sous un mois pour vérifier que le tympan et le canal auditif étaient bien guéris.

La phase aiguë de la blessure étant terminée, l'équipe de l'assistance DAN Europe a fermé le dossier d'assistance d'urgence et le service des indemnisations a contacté la plongeuse pour procéder à la partie administrative du dossier. La plongeuse a rapidement fourni tous les documents nécessaires pour déposer une demande de remboursement de ses frais médicaux. Quelques semaines plus tard, la plongeuse a été remboursée pour ses visites chez le médecin, ses médicaments et ses frais de transport liés à la phase aiguë de son accident de plongée survenu dans son pays de résidence.

Assurez-vous de toujours avoir le réseau et les ressources médicales internationales de DAN Europe à vos côtés, 24h/24 et 7j/7.

Vous n'êtes pas membre ? Renouvelez votre adhésion ou rejoignez DAN Europe dès à présent sur le site web de DAN Europe.

Traducteur: Florine Quirion